

Paris, le 21 février 2012.

## PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

*Nous savons qu'une campagne présidentielle ne peut simplement s'appuyer sur un constat, et que l'on attend d'un candidat, lorsqu'il dénonce un problème, qu'il démontre également sa capacité à le régler.*

*Dans cet esprit, nous vous proposons ci-dessous quelques mesures simples qui pourraient changer nettement la situation, réellement dramatique, de la langue du peuple vis à vis de la langue auto-proclamée du commerce international, partout promue à son détriment (enseignement, travail, média, commerce, publicité, loisirs, diplomatie, recherche...).*

*Il ne s'agit bien sûr à ce stade que d'une évocation sommaire, davantage **un résumé de nos échanges**, et sur la base duquel nous restons à votre disposition pour approfondir les points (et l'exposé des motifs afférent) qui auront retenu votre attention.*

1. **Renforcer la loi Toubon<sup>1</sup>**, avec notamment 3 axes : son application à la lettre, substituer un système d'amendes administratives aux poursuites devant le tribunal, permettre aux citoyens de relever et transmettre les infractions.

*Accorder un véritable cadre à sa mise en œuvre, en créant une mission au sens de la LOLF « Défense et promotion de la langue française », regroupant d'un côté l'action extérieure de la France (francophonie, programmes culturels), et de l'autre l'action sur le territoire (notamment l'inspection du travail, la concurrence, la consommation et la répression des fraudes et la police), afin de pouvoir constater les infractions. Les crédits seraient ensuite ventilés selon les programmes correspondants. Inclure la vérification de l'usage du français dans le cadre des contrôles de l'inspection du travail.*

2. **Sortir du « Protocole de Londres<sup>2</sup> »**, qui, en acceptant le dépôt de brevets en anglais sur le territoire français, pour complaire aux multinationales, donne de facto à l'anglais un statut officiel en France – un brevet ayant force juridique contraignante. Un traité anti-constitutionnel qui fragilise le français comme langue de la technologie, mais aussi nos PME sur qui sont reportés les coûts de traduction et la difficulté de porter l'innovation dans le « maquis des brevets ».
3. **Conditionner les aides publiques** aux entreprises au respect de la langue de la cité, en interne (travail des salariés en France<sup>3</sup>) et dans sa communication extérieure (notamment publicité sur le sol français<sup>4</sup>). Exiger le remboursement des aides perçues pour celles qui ne respecteraient pas le jeu –et le devoir naturel de s'adresser au peuple dans sa langue...

---

1 La loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

2 Le Protocole est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008 dans les treize pays qui l'ont adopté.

3 Une étude syndicale a démontré déjà que **30% des cadres considèrent l'obligation de travailler « en langue étrangère » (en anglais...) comme une forme de souffrance au travail** (insécurité, auto-censure, incertitude sur la compréhension fine des consignes...).

4 Carrefour « Planet », Peugeot « Blue Lion », sont des camouflés, une incapacité honteuse à assumer voire revendiquer les réalisations françaises.

4. **Mettre en place une politique ambitieuse des langues dans l'Éducation nationale**, en garantissant un véritable choix de langues étrangères dans l'ensemble des formations, y compris et surtout en première langue vivante. S'assurer de l'homogénéité de l'offre sur l'ensemble du territoire.

*Sur une base d'environ 500 élèves par établissement, garantir une offre cohérente d'une dizaine de langues actuellement prévues par le code de l'éducation est très réaliste. Utiliser également les ressources locales pour développer en plus de ce noyau de langues une offre sur des langues moins diffusées, notamment les langues africaines. La perspective de quotas relativement rigides et d'une orientation par langues sur la base du tirage au sort pourraient être à envisager : elles permettraient d'éviter que les langues ne servent à recréer par les choix d'options des classes homogènes sur le plan social, ou que la pression sociale (écho des pratiques de recrutement, pression médiatique, actuellement en faveur de l'anglais...) ne vienne biaiser le choix des élèves en restreignant leur liberté effective.*

5. **Redonner du souffle au « rêve francophone » en promouvant une politique des visas étudiants généreuses**, tout spécialement envers les pays de tradition francophone, en permettant plus largement le travail pendant les études et suite aux études en France, afin que le français redevienne pour nos amis africains (notamment) une perspective d'avenir et de réussite.

6. **Rappeler l'obligation aux représentants français dans les institutions internationales et aux diplomates de s'exprimer en français**, notamment dans celles où celle-ci est langue officielle. Appuyer cette exigence légitime en remerciant les diplomates qui se sont distingués en portant en anglais la voix de la France dans les institutions mondiales, souvent au mépris, d'ailleurs et justement, de leurs directives officielles. **Sortir des institutions dans lesquelles le français n'est pas une des langues de travail** (par exemple l'IRENA...).

7. **Réglementer la valorisation de la Recherche publique**, pour s'assurer que les publications scientifiques soient accessibles dans la langue commune, et donc directement utilisables par la communauté francophone, mais aussi nos entreprises. Une accessibilité naturelle depuis Descartes (Discours de la méthode, 1637, publié en français et non en latin !, pour que le peuple puisse s'en saisir !).

8. **Mettre fin aux dérives actuelles des cursus « entièrement en anglais », en France**, dans les universités et institutions subventionnées. Il s'agit ni plus ni moins que de garantir que la connaissance de la langue du pays permette de faire des études supérieures !, et que nos étudiants ne soient pas traités comme des étrangers dans leurs propres universités, pourtant abondées par l'impôt pour former prioritairement les experts de toutes disciplines dont le pays a besoin. Il convient de réaffirmer que la responsabilité première des universités est d'abord vis à vis de la société qui les héberge, et que la « compétition internationale » ne peut en aucun cas remettre en question l'accessibilité et la qualité de la formation dispensée à notre jeunesse.

*Bien sûr, la liste ci-dessus n'est en rien exhaustive, et constitue en quelque sorte une synthèse des mesures les plus accessibles et des leviers les plus immédiats sur quoi concentrer à nos yeux un effort politique à la hauteur de l'énormité de l'enjeu.*

*Le bureau du CO.U.R.R.I.E.L. se tient à votre disposition pour en débattre.*

*Bien cordialement,*

*Matthieu Varnier et Guillaume Beaudoin, pour le bureau national.*